



Montréal, le 17 mars 2009

Communiqué pour affichage

À : Tous les membres du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec

De : Stéphane Lemaire, président national

Objet : Entente de principe et rotation des postes

Mesdames,
Messieurs,

Comme prévu, les ajustements salariaux ont été versés le 12 mars dernier suite à l'adoption du décret concernant la modification des conditions de travail des agents des services correctionnels du Québec. Les agents TPR qui seront nommés temps complet ont été identifiés et seront nommés officiellement jeudi le 19 mars prochain.

Une rotation des postes s'effectuera ce printemps dans tous les établissements de la province afin de permettre à tous ceux qui ont été nommés de faire leur choix de postes et de vacances. Jusqu'à maintenant, les établissements d'Amos, de Baie-Comeau, de Hull, de New-Carlisle, de RDP, de Québec, de Rimouski, de Roberval, de Sept-Îles, de Sherbrooke, de St-Jérôme, de Tanguay et de Trois-Rivières se sont prononcés en assemblée générale pour l'horaire 7x7 – 5x2. À ce jour, seulement Valleyfield a voté pour maintenir le statu quo des horaires. Les établissements de Sorel et Chicoutimi préférant conserver l'horaire 12 heures.

Rappelons-nous que l'objectif de l'horaire 7X7 – 5X2 est d'améliorer la qualité de vie des ASC de la province et de limiter l'assignation obligatoire ou même d'éliminer le phénomène amplifié par la période estivale.

Le comité paritaire provincial s'est rencontré pour la première fois depuis 2007, le 10 mars dernier, afin de faire avancer les travaux concernant notamment les lettres d'entente reliées à l'entente de principe. La prochaine rencontre est prévue pour le 25 mars.

La lettre d'entente concernant la réquisition obligatoire des employés sera traitée en priorité, afin de trouver des mécanismes, en plus des nouveaux horaires, propres à chaque établissement, afin de réduire l'assignation obligatoire.

Nous vous ferons part de l'avancée de chaque priorité lorsque celle-ci sera dénouée, nous restons disponibles pour chacun des exécutifs locaux qui en font la demande.

Syndicat des agents de la paix en
services correctionnels du Québec


Stéphane Lemaire,
président national

SLM